**Ecoles Doctorales**

**COMPTE-RENDU DE COMITE DE SUIVI DE THESE**

 **ED SHS**  **ED STS**

** A remplir par les membres du comité de suivi de thèse et à joindre lors de la réinscription.

 La constitution et le fonctionnement du comité sont de la responsabilité du directeur de l’unité de recherche.

 Conformément à l’arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat et à la charte des thèses de l’Université de La Réunion, le doctorant doit disposer obligatoirement d’un comité de suivi de thèse. Ce comité se réunit une fois l’an dès la première année de thèse à partir du 1er juin et ce jusqu’à l’année de soutenance de thèse. Il a pour but d'aider le doctorant à réguler la durée de sa thèse et à progresser dans ses recherches. Les membres du comité ne participent pas à la direction de la thèse. Ce comité est composé par le directeur de l’unité de recherche sur proposition du directeur de thèse et comporte au minimum le doctorant, et deux personnes en activité ou ayant l’Eméritat, dont au moins une extérieure à l’unité de recherche (et dont au moins une est titulaire d’un Doctorat pour l’école doctorale STS et toutes titulaires d’un Doctorat pour l’école doctorale SHS) depuis au moins deux ans. Le comité évalue non seulement l’état d’avancement de la thèse (en formulant le cas échéant des recommandations) mais vérifie aussi l’adéquation entre les travaux du doctorant, les critères de qualification attendus par le CNU de la discipline du doctorant (par exemple la publication d’articles, la participation à des colloques, …) et le projet professionnel du candidat. Une fiche compte-rendu du comité sera fournie et transmise chaque année à l’école doctorale de rattachement de l’étudiant avec la demande de réinscription via le directeur de l’unité de recherche ; elle comporte un rapport écrit (d’une dizaine de lignes maximum) sur l’activité du doctorant, rédigé par un rapporteur désigné par le comité de suivi de thèse. A partir de la deuxième année d’inscription, la fiche compte-rendu devra permettre à l’école doctorale de prendre une décision, en meilleure connaissance de cause, sur la réinscription ou non du doctorant pour une nouvelle année. Cette fiche compte-rendu devra donc comporter le plan de travail de l’année supplémentaire sollicitée. La réunion du comité pourra si nécessaire s’effectuer en visio-conférence (étudiant étranger, cotutelle, spécialistes hors Réunion).

**Date de l’entretien entre le comité de suivi de thèse et le doctorant**: le …… / ……. /……..

**DOCTORANT(E) :**

NOM : ……………………………………… Prénom : ………………………………………………………

UNITE DE RECHERCHE DE RATTACHEMENT : ……………………………………………..

SECTION CNU : ………………………………………………………

Nombre d’années d’inscription en Doctorat : ………..

**DIRECTEUR DE THESE**: …………………………………………………………………

**CO-DIRECTEUR**: ………………………………………………………………

**CO-ENCADRANT**: …………………………………………………………………

**MEMBRES DU COMITE DE SUIVI DE THESE :**

**PREMIER MEMBRE DU COMITE :**

Nom: ……………………………………………… Statut : …………………

Date d’obtention du Doctorat : ………. /………../………..

Unité de recherche et/ou institution d’appartenance : ……………………………………………………

**DEUXIEME MEMBRE DU COMITE :**

Nom: ……………………………………………… Statut : …………………

Date d’obtention du Doctorat : ………. /………../………..

Unité de recherche et/ou institution d’appartenance : ……………………………………………………

Cas échéant, troisième, quatrième ou cinquième membre :

**TROISIEME MEMBRE DU COMITE**:

Nom: ……………………………………………… Statut : …………………

Date d’obtention du Doctorat : ………. /………../………..

Unité de recherche et/ou institution d’appartenance : ……………………………………………………

**QUATRIEME MEMBRE DU COMITE :**

Nom: ……………………………………………… Statut : …………………

Date d’obtention du Doctorat : ………. /………../………..

Unité de recherche et/ou institution d’appartenance : ……………………………………………………

**CINQUIEME MEMBRE DU COMITE :**

Nom: ……………………………………………… Statut : …………………

Date d’obtention du Doctorat : ………. /………../………..

Unité de recherche et/ou institution d’appartenance : ……………………………………………………

**Avis du comité de suivi de thèse (10 lignes maximum. Si souhaité par le comité, un rapport plus long, de 5 pages maximum, peut être joint au compte-rendu) :**

**Pour toute demande de réinscription (en 2e année et au-delà) :**

Le comité est-il favorable pour une inscription ou une dérogation \* d’inscription en (préciser) ………. ème année?
 OUI  NON

Recommandations éventuelles :

**Signatures**

-Le/la doctorant(e) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

-Premier et deuxième membres du comité (et, cas échéant, troisième, quatrième, cinquième) :

Le directeur de l’unité de recherche atteste que la composition du comité de suivi de thèse est conforme aux règles énoncées plus haut.

Nom du Directeur d’unité : …………………………………………….Visa :

Date : le ……. /……../ ………..